

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 10/07/2020

Le dix Juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire, à la Maison des Associations, lieu exceptionnel adapté aux mesures de protection sanitaire à respecter dans la lutte contre le Covid-19

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy – Mme BOUTET Martine – M. ANNÉREAU Michel - M. AZAMA Christophe
Mme MILLET Laura – M. BERGOUNIOUX Laurent – Mme SAINT-JALMES Pascale – M. LATAUD
Philippe - Mme NAULET Marie-Bernadette – Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel
(arrivée à la question 3) - M. LESCALMEL Nicolas – Mme LERAY Jessica — M. MARIONNEAU
Clément – Mme ABSOLU Florence - M. Brandon BREAU (arrivée à la question 2)

ABSENT REPRESENTÉ : Mme BRAUD Béatrice (pouvoir à Mme Martine BOUTET)
M. PAIRAUD Mathieu (pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU)
Mme LUC Laetitia (pouvoir à M. Michel ANNÉREAU)

SECRETARE DE SEANCE : M. Michel ANNÉREAU

ORDRE DU JOUR :

- 1° COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE L'ELECTION DES SENATEURS
désignation des délégués du conseil municipal
- 2° SIGNALISATION ROUTIERE
demande de subvention
- 3° COMMISSION PERMANENTE
Vie scolaire, enfance Jeunesse
- 4° INFORMATIONS DIVERSES
- 5° QUESTIONS DIVERSES
date de la prochaine séance

date de la convocation : 06/07/2020
date affichage : 06/07/2020
date de publication :

QUESTION n° 1 :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers représentés : 3
Conseillers non représentés : 2
Votants : 19

question 1

QUESTION N° 2 :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Conseillers représentés : 3
Conseiller non représenté : 1
Votants : 19

QUESTION N° 3 :
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers représentés : 3
Conseiller non représenté : 0
Votants : 19

Compte tenu de l'absence de conseillers à l'ouverture de la séance, l'ordre des questions est changé, afin de laisser le temps aux conseillers absents d'arriver pour l'élection des représentants aux sénatoriales.

1° SIGNALISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente deux devis pour des :

- travaux de peinture routière : 8 634,28 € TTC
- panneaux de signalisation : 1 080,00 € TTC

soit total : 9 714,28 € TTC (8 095,23 € HT)

Une subvention du Département est susceptible d'être accordée à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense, soit 3 238 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** qu'une demande de subvention soit faite auprès du Département pour une dépense totale de **8 095,23 € HT**

- **rappelle** qu'une somme de **3 000 €** est déjà inscrite au budget

- **accepte** de réaliser les travaux de peinture routière et acquisition de panneaux à hauteur de 3 000 €

- **attend** de connaître la décision du Département pour décider du montant total des dépenses de signalisation routière.

2° **COMMISSION PERMANENTE : VIE SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE**

Le 25 Juin 2020 le Conseil Municipal a créé quatre commissions permanentes :

- finances
- personnel
- communication
- cimetière

Madame BOUTET propose une commission permanente supplémentaire : VIE SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE.

Cette commission sera ouverte à tous les conseillers.

Elle annonce une première réunion qui devrait avoir lieu avant la fin du mois de Juillet, destinée à la visite des locaux scolaires. Une deuxième commission suivra, consacrée au Noël des écoles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la mise en place de la commission permanente : **VIE SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE**
- **décide** de l'ouvrir aux 19 membres du Conseil Municipal.

3° **COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE L'ELECTION DES SENATEURS : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

La date du 10 Juillet est impérative pour toutes les communes. Décret n° 2020-812 du 29/06/2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Le Maire rappelle que participent aux élections sénatoriales :

- ✓ les députés
- ✓ les sénateurs,
- ✓ les conseillers départementaux
- ✓ les conseillers régionaux
- ✓ **et les représentants des conseils municipaux.**

Le conseil municipal de Charron doit désigner **5 délégués + 3 suppléants**.

Les conseillers votent au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes doivent être déposées au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est constitué à l'ouverture de la séance :

- Président le Maire : M. BOISSEAU JérémY
- 2 conseillers les plus âgés : M. LATAUD Philippe et Mme NAULET Marie-Bernadette
- 2 conseillers les plus jeunes : M. MARIONNEAU Clément et M. BREAU Brandon

Une seule liste est déposée : **ENGAGES POUR CHARRON** composée des candidats suivants :

- BOISSEAU JérémY
- BOUTET Martine
- LATAUD Philippe
- BRAUD Béatrice
- AZAMA Christophe
- MILLET Laura (*suppléante*)
- ANNEREAU Michel (*suppléant*)
- SAINT-JALMES Pascale (*suppléante*)

Le vote a lieu au scrutin secret.

Résultat du vote :

- nombre de votants : 19
- nombre de bulletin nul : 0
- nombre de bulletin blanc : 0
- suffrages exprimés 19

La liste unique **ENGAGES POUR CHARRON** est désignée à l'unanimité.

4° **INFORMATIONS DIVERSES**

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLEE CDC : Monsieur SERVANT est reconduit dans son mandat de Président.

6 vice-présidents :

- **Jean-Marie BODIN**, maire de Marans, délégué Transition écologique et mobilités
- **François VENDITTOZZI**, Maire de Villedoux, délégué aménagement et cohérence territoriale

- **Sylvain FAGOT**, maire d'Andilly, délégué développement économique et emploi
- **Nadia BOIRON**, Maire de Courçon, déléguée Vie sociale et santé
- **Valéry AMY-MOIE**, Maire de Saint-Ouen d'Aunis, déléguée enfance, jeunesse et sports
- **Jérémy BOISSEAU**, Maire de Charron, délégué Eau et action environnementale

4 conseillers délégués :

- Didier TAUPIN, Maire d'Angliers, délégué urbanisme et habitat
- Roland GALIAN, Maire de La Grève sur Migon, délégué tourisme
- Sylvie GATINEAU, Maire de St-Jean de Liversay, déléguée culture
- Alain TRETON, maire de Benon, délégué ressources humaines

LA LETTRE DU MAIRE : sera distribuée prochainement avec le plan des rues. En septembre prochain un Charron Info, nouvelle formule, sera publié.

14 JUILLET : pas de feu d'artifice cette année en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

La galette sera servie sous la halle à partir de 11 h 00.

Des tables de 10 personnes seront installées.

Rendez-vous des conseillers à 10 h 00 pour tartiner.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 17/09/2020 à 19 h 00

FIN DE LA SEANCE : 20 H 00

La parole est donnée au public.

Monsieur NZONZA expose aux conseillers, un différend qui l'oppose à son voisin. L'objet principal du litige est l'espace vert qui jouxte leur propriété, sur lequel stationnent des véhicules et qui est traversé par le véhicule de M. NZONZA pour rejoindre la route en sortant de chez lui.

Ce différend a été réglé en Mairie le 1^{er} Juillet 2020 avec les deux parties opposées, en présence du Maire et de la Gendarmerie.

Une solution a été trouvée : réserver un passage et une aire de stationnement pour les véhicules sans que les uns et les autres en subissent les désagréments.

Or, il s'avère que ce matin, M. NZONZA a été vertement réprimandé par un agent municipal lui reprochant de stationner sur l'espace vert.

Certes, l'aménagement n'est pas encore fait, mais M. NZONZA ne comprend pas les reproches et surtout les mots et le ton employés par l'agent municipal.

Le Maire n'approuve pas la façon dont M. NZONZA a été interpellé. Il faut rester poli et respectueux en toute circonstance. Il rencontrera l'agent et s'engage à mettre en place rapidement l'aménagement prévu.

M. ROBERGEAU Patrick signale la dangerosité de la piste cyclable quand on arrive par la rue des Groies en direction de la rue des Maurines. Il n'y a pas de visibilité. Les véhicules roulent sur l'espace des cyclistes. Il craint qu'un jour véhicule et cycliste se percutent. Il faudrait empêcher cela par un aménagement, poteaux ou autre...